

Assemblée Générale - Calendrier >>>>I

ÉTAPE	DATE & HEURE (PARIS)
Arrêté du décompte des voix	31 mai 2026
Ouverture du site pour l'attribution des pouvoirs	Vendredi 26 juin 2026 à 9h
Clôture du site pour l'attribution des pouvoirs	Mardi 30 juin 2026 à 12h
Ouverture du site de vote	Vendredi 3 juillet 2026 à 18h
Clôture des votes	Samedi 4 juillet 2026 après la session de questions / réponses lors de l'AG



CONDITIONS DE PARTICIPATION

Pour participer à l'Assemblée Générale du 4 juillet 2026, tout représentant d'une association affiliée doit cumuler :

- **Une licence active** au titre de la saison 2025/2026 au sein de l'association concernée
- **Un pouvoir** délivré par l'association concernée

Tout président d'une association affiliée dispose automatiquement du pouvoir s'il est licencié au plus tard le 30 juin 2026 avant 12h et s'il est identifié comme président sur Oval-e (figure en qualité de président sur l'organigramme des dirigeants et détenteur du droit G_PRES)

Pour procéder à une mise à jour de l'identité du président : dajc@ffr.fr

En cas d'empêchement, le président peut confier le pouvoir à tout membre de l'association titulaire d'une licence au titre de la saison 2025/2026 avant le 30 juin 2026 à 12h (heure de Paris) en se rendant sur Oval-e (voir procédure ci-contre)

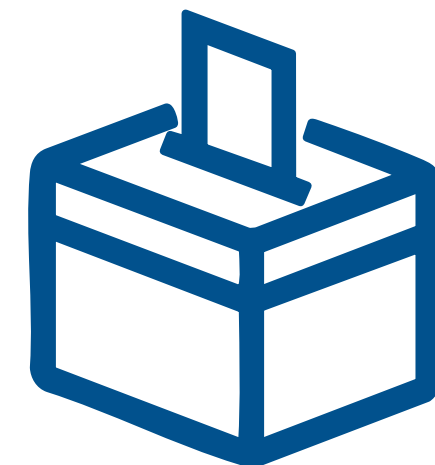


PROCÉDURE OVAL-E

Attribuer un pouvoir en cas d'empêchement du président :

1. Se rendre sur <https://ovale2.ffr.fr/>
2. Ouvrir la rubrique aide en ligne (icône "?" sur fond jaune)
3. Chercher l'article : "Assemblée Générale de la FFR du 4 juillet 2026"

Sans action du président, le pouvoir lui est attribué par défaut (sous réserve des conditions ci-contre).



L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE

Les titulaires d'un pouvoir recevront par e-mail :

1. Les accès à la diffusion vidéo de l'Assemblée Générale
2. Les identifiants et consignes pour le site de vote



CHECK-LIST EXPRESS DU PRÉSIDENT

- Ma licence 2025-2026 est active avant le 30 juin à 12h
 - Je suis bien identifié, sur Oval-e, comme président d'une association affiliée avant le 30 juin à 12h
 - Si je suis empêché, j'ai désigné un membre avant le 30 juin 2026 à 12h
 - Je surveille mes e-mails pour m'assurer que j'ai bien toutes les informations
- Je peux voter à compter du 3 juillet à partir de 18h (heure de Paris)